

La Lutte



finale

Solidaires 69

Bulletin N° 2
125 rue Garibaldi, 69006 Lyon
09 60 00 15 06

Mai 2013



Solidaires Rhône,

- un autre syndicalisme,
- un syndicalisme de classe et de masse,
- de luttes et de transformations sociales...

Nous voulons populariser nos revendications,
Diffuser nos idées,
Être acteurs et actrices du mouvement sociale...

C'est pourquoi il nous fallait un journal des luttes

Parce qu'il y en a des luttes !

Y'a pas de mai....

sans fête Solidaires

- Après la manif du 1er mai, rendez vous au Périscope (13 rue Delandine, Lyon 2ème)
- 14h barbecue, pique-nique
- 15h débat autour du 1er mai avec Sophie Beroud
- 16h choral des sans papiers
- 17h30 concert « Les filles qui chantent »
- 19h Paëlla géante
- 19h30 concert « Les potes à Mick »
- 21h grand concert « Cause »
- et après, on danse toute la nuit...

Entrée : 5 euros

Commission fête Solidaires



DOMINO'S PIZZA

Ou comment contourner le code du travail ?

M Jean Claude Barbe gère sept domino's pizza dans la région (Lyon, Villeurbanne, Annecy, St Priest) avec plus de 120 salariés.

Pour échapper au seuil des cinquante salariés qui déclenchent l'élection d'un comité d'entreprise et la désignation d'un délégué syndical, M. Barbe qui ne manque pas d'imagination pour échapper à la loi a réparti ses sept magasins en quatre sociétés dont il est l'unique gérant.

SUD Commerce a désigné un représentant syndical de section sur l'ensemble des sept magasins.

Comme réponse M. Barbe conteste la désignation du représentant syndical nommé par SUD au tribunal d'instance et ...**licencie un salarié proche de SUD.**

Le 15 avril 2013 au matin nous serons donc au conseil des prud'hommes de Lyon pour faire condamner Domino's pizza pour licenciement abusif et l'après-midi au tribunal d'instance pour faire reconnaître l'unité économique et sociale de ces sept magasins domino's pizza.

Longue vie à la section
SUD/ Domino's Pizza

Le grand dialogue *made in la poste* !

En grève depuis le mardi 2 avril, les factrices et les facteurs de Lyon 8^{ème} se battent contre le nouveau projet de réorganisation, qui prévoit entre autres la suppression de deux emplois et une dégradation de leurs conditions de travail déjà très difficiles. 24 tournées sur 40 étaient à découverts le lundi 8 avril.

Le combat des factrices et facteurs de Lyon 8 rappelle à La Poste que derrière ces chiffres il y a des êtres humains.

Nous faisons appel à la solidarité financière.

Syndicat SudPoste69, (128 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne)

France Telecom

LE « BILAN SOCIAL INDIVIDUEL » OU BSI

Pour la troisième année consécutive, les employés de (bien-tôt ex-) France Telecom ont reçu en février leur « Bilan Social Individuel » (BSI).

Toutes les entreprises de plus de 300 salariés sont astreintes annuellement à produire et communiquer un bilan social.

En 1895, Émile Durkheim défini

le fait social comme... hopopop, on se calme, le bilan social n'a rien à voir avec les sciences humaines.

« Rémunérations et charges accessoires ».

Eh oui, ça n'est pas d'hier que les cotisations sociales sont devenues des charges (« accessoires » en l'occurrence). La rémunération du capital, elle, est aujourd'hui la raison d'être de l'entreprise, la rémunération du travail n'est que charges.

Il est lourd le salarié, se rend-il

compte combien il pèse, tous ces coûts qu'il génère ?

Et c'est là que le bât blesse, car le salarié est une ressource (humaine) peu compréhensive. Il s'imagine, que la rémunération de son travail relève du contrat social, il pense salaires directs et différés. Pire il compare le montant de ses avantages sociaux à ses factures et aux dividendes versés aux actionnaires et il subodore une arnaque. Sentiment qui n'est pas contredit quand il consulte les courbes d'évolution des rémunérations du travail et du capital sur 20 ans.

Heureusement nos malicieuses élites ont inventé le BSI.

ANI, LOI DE "SÉCURISATION" DE L'EMPLOI

Le 9 avril, pendant que nous manifestions dans la rue notre opposition à ce texte, et après quelques jours seulement de débats (procédure accélérée) 236 députés PS (sur 293), ont voté pour, et donc adopté en première lecture un projet de loi qui s'attaque aux droits des salariés, et qui -- à l'inverse de son titre -- flexibilise les salariés, et fragilise leur emploi.

La bataille va se poursuivre au Sénat, et dans la rue....

Pourquoi ce projet de loi est-il mauvais ?

Parce que c'est une attaque majeure, et sans précédent, des droits des salariés contenus dans le Code du Travail.

En cela il concerne directement les 16 millions de salariés du privé en France, ainsi que -- en ce qu'il rogne les droits des CHSCT, par exemple lors du recours à un expert en cas de "danger grave et imminent" -- les 5 millions de salariés du secteur public.

Ce projet de loi, qui reprend à la lettre l'accord (ANI) du 11 janvier 2013 (entre le Medef et les syndicats minoritaires : CFDT, CFTC, et CGC) :

Détruit encore d'avantage le principe de "hiérarchie des norme", et s'attaque, pour la première fois

à la "garantie" qu'offrait jusqu'à ce jour, pour le salarié, le contenu de son "contrat de travail".

Ainsi, par le biais d'un "accord" signé au niveau de l'entreprise (là où le rapport de force est faible), entre le patron et des syndicats complaisants, ce patron pourra imposer aux salariés de l'entreprise (dont les contrats de travail antérieurs seront en quelque sorte "abrogés") :

une baisse de leur salaire, et/ou une augmentation du temps de travail, et/ou une mobilité forcée, et/ou un changement de poste.

Le salarié qui refusera une telle modification des éléments substantiels de son contrat de travail sera licencié, et le motif du licenciement présumé justifié, du fait de l'accord d'entre-

prise. Le salarié ne pourra donc pas, comme c'est le cas aujourd'hui, plaider le "licenciement abusif" devant le conseil des prud'hommes.

Bien d'autres aspects de ce projet de loi sont de graves régressions pour les salarié-e-s, et les seuls aspects qui paraissent positifs sont suivis de conditions d'application, ou de dérogations qui en annihilent les effets.

Les femmes, par exemple, dont les droits à l'égalité et les droits dans l'emploi ne sont nullement "sécurisés", contrairement aux promesses, mais qui sont, bien au contraire, encore d'avantage fragilisées, puisque,

représentant plus de 80 % des salariés à temps partiel, elles subissent une nouvelle attaque sournoise par ce texte qui, sous couvert d'imposer des contrats de travail à temps partiel d'un minimum de 24 heures par semaine (vite annihilée, quelques lignes plus loin, par la possibilité de faire signer le contraire par la/le salarié-e), a pour véritable objectif de rendre caduque la jurisprudence progressiste précédente de la Cour de Cassation...

Maintenant, il faut continuer à se battre comme des lions, pour qu'un maximum de citoyens, de députés, et de Sénateurs, comprennent les enjeux de ce texte, afin qu'il ne soit pas voté au Sénat, ni en deuxième lecture à l'Assemblée, et qu'au final, comme on a réussi à le faire pour le CPE, il soit retiré.



Violences de l'extrême droite à Lyon

Les agressions verbales et physiques se multiplient à Lyon dirigés contre des lieux répertoriés « de gauche » par des groupuscules d'extrême droite (Saint Jean, la Guillotière, Villeurbanne...). La dernière agression en date a eu lieu au bar « De l'Autre Côté du Pont ». Ne nous laissons pas faire !

Un rassemblement contre l'extrême droite a été organisé lundi 8 avril place de la Comédie.

EDUCATION NATIONALE : Conditions de travail

Après la quatrième période de vacances des enseignants et avant les grandes vacances, **Sud éducation organise une journée « Et v'là le travail » au Bar de l'autre Côté du Pont samedi 25 mai.**

Après midi débat sur les conditions de travail, apéro, repas fête à de 18 heures à 25 heures. Venez nombreux pour partager ce moment de convivialité.

Mobilisation dans le groupe Banques Populaires Caisses d'Epargne.

Les salariés des Banques Populaires Loire et Lyonnaises se sont mis en grève jeudi 4 avril, à l'appel de la CGT, de la CFDT et du SNB CGC. Sud BPCE n'est pas (encore) présent sur la Banque Populaire régionale.

Nous étions néanmoins présents à la manifestation qui s'est tenue devant le siège avec les salariés en grève, et avons distribué de l'information spécifique Sud.

Le personnel des Banques Populaires est en train de connaître le déploiement du trop fameux « benchmark » interne, qui, depuis la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, où il a été mis en œuvre dans son état le plus

« abouti », et après avoir été déployé à des niveaux divers dans les autres caisses d'épargne, est en train de gangréner les Banques Populaires.

Plus de 50% des salariés des Banques Populaires se sont mis ainsi en grève, en réaction et pour prévenir les conséquences néfastes de ce système sur les salariés et la clientèle, et la manifestation lyonnaise avait une certaine ampleur.

Notre présence a été très bien accueillie de la part des salariés, de même que notre soutien en tant que victimes du système du benchmark.

L'action juridique de Sud BPCE, avec le battage médiatique qui a été fait autour, ont pu servir de catalyseur à la réussite de la mobilisation du personnel.

Les permanences et commissions au local de Solidaires Rhône :

- Commission conditions de travail, santé au travail : Mercredi à partir de 14h
- Commission juridique : Jeudi à partir de 14h
- Commission femmes : lundi 8 avril à 18h30
- Commission formation : mercredi 17 avril à 9h30
- Permanence sud commerce et service : Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Permanence sud éducation : mardi et jeudi
- Permanence sud télécom : le lundi

COLLECTIF DE DEFENSE DE L'IVG Rhône.

(SOLIDAIRES en est signataire)

- Un service qu'on ne peut pas joindre au téléphone !
- Une infirmière qui doit se partager entre deux blocs opératoires : une césarienne d'un côté, une IVG de l'autre !
- Des médecins qui se chargent du brancardage !
- Une femme qui arrive au bloc pour une IVG sous anesthésie locale sans avoir eu d'antidouleurs ni d'anxiolitiques : les infirmières, débordées, n'ont pas eu le temps de les donner !

NON AUX RESTRUCTURATIONS DES CENTRES IVG DES HOPITAUX DE LA CROIX ROUSSE ET DE LYON SUD !

L'IVG est un droit qui doit être appliqué dans le cadre d'un service public de qualité . Nous demandons une prise en charge de toutes les demandes , dans des centres autonomes (locaux, moyens) et dans des conditions qui n'entraînent pas la maltraitance des personnels, et dans des délais conformes à la recommandation de la haute autorité de santé!

A l'appel du COLLECTIF , un rassemblement a eu lieu le 23 mars devant l'Opéra .